

# GÉRER LES SITUATIONS D'INCAPACITÉ, MALADIE ET INAPTITUDE : SALARIÉ DE DROIT PRIVÉ

2023

C0333



## PUBLIC

DRH. RH.  
Gestionnaire RH d'organismes Hlm.



## OBJECTIFS

- › se repérer dans le cadre réglementaire de la gestion des arrêts de travail et de l'inaptitude partielle ou totale, en identifiant les obligations des organismes en la matière, les points de vigilance et les risques juridiques encourus en cas de non-respect de la législation
  - › analyser les différentes situations d'incapacité et de reprise, et mettre en place la procédure adéquate
  - › identifier les aspects relationnels avec les salariés, la médecine du travail et les instances compétentes.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Alternance de données théoriques et d'exemples de modalités d'application opérationnelle dans les entreprises. Les échanges entre les participants seront favorisés.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

La réglementation relative à la santé au travail est de plus en plus contraignante. Les situations d'incapacité temporaire ou permanente au travail doivent être gérées dans le cadre de dispositifs juridiques complexes, au risque de générer des contentieux.

## CONTENU

### Maîtriser les différentes notions-clés

- › incapacité temporaire ou permanente, maladie ordinaire, mi-temps thérapeutique,
- › maladie professionnelle, accident du travail,
- › inaptitude partielle ou totale, invalidité
- › prévention des risques professionnels, Médecine du Travail

### La maladie

- › les différents types d'arrêt de travail
- › les obligations du salarié
- › les obligations conventionnelles de l'organisme Hlm
- › le maintien du salaire : les indemnités journalières de Sécurité Sociale et le complément prévoyance
- › les effets sur le contrat de travail : suspension et autres impacts
- › l'incidence des prolongations et absences répétées
- › les visites médicales et le rendez-vous de liaison
- › la reprise du travail

### L'inaptitude

- › la reconnaissance de l'inaptitude par le Médecin du Travail
- › les étapes de la procédure, en amont de la reprise jusqu'à l'avis du médecin
  - l'avis d'aptitude avec réserves, risques et recours
  - l'avis d'inaptitude
- › l'obligation de reclassement
  - la recherche de reclassement
  - l'étude de poste avec la médecine du travail
  - les principes à respecter dans la phase de reclassement
  - les autres obligations de l'employeur pendant cette phase
- › le respect de procédures spécifiques : à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, le cas des CDD
- › la procédure de licenciement :
  - modalités et formalisme
  - les risques
  - le solde de tout compte du salarié selon que l'inaptitude est d'origine professionnelle ou non.

## ANIMATION

Laurence TRÉHIOU, Consultante-formatrice en Ressources Humaines et management.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

21 et 22 mars 2023  
13 et 14 juin 2023  
10 et 11 octobre 2023

**PRIX NET : 1440 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Victoria ESTEBAN - 01 40 75 79 04. [victoria.esteban@afpols.fr](mailto:victoria.esteban@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)